

ÉTÉ 2017

LES MÉTALLOS DU BOIS À WASHINGTON

Journées de lobby auprès de politiciens américains

Le confrère de Chantier Chibougamau (SL8644) Pierre Leblond et le coordonnateur de la région de Québec Réal Valiquette ont participé à un marathon de rencontres politiques à Washington les 12 et 13 juin dernier. Ils faisaient partie d'une délégation d'une dizaine de syndicalistes provenant de l'industrie du bois du Québec et du reste du Canada qui est allée plaider en faveur d'une entente négociée sur le bois d'œuvre et demander la fin des droits compensatoires inéquitables imposés par les États-Unis.

Le bois du Québec coûte plus cher à récolter. Mais il est plus résistant.

Le séjour éclair de deux jours et des poussières a permis de rencontrer plusieurs membres de la Chambre des représentants (des députés) des deux grands partis qui siègent à des comités névralgiques en matière de commerce international. Les syndicalistes du bois ont aussi rencontré le leader de la minorité démocrate à la chambre ainsi que l'ambassadeur du Canada à Washington.

« On a senti chez certains élus qu'ils étaient aussi inquiets

des conséquences de la crise sur l'économie américaine. On a confiance qu'une entente est possible. Cela s'est déjà fait par le passé », note Réal Valiquette.

Son compagnon de voyage Pierre Leblond de Chantier Chibougamau a bien expliqué aux élus qu'il rencontrait les particularités de la forêt québécoise : « Les terres à bois sont situées de plus en plus loin des usines. Le bois récolté au nord est plus petit et pousse plus lentement. Il est cependant plus dense, ce qui le rend particulièrement résistant. Mais pour aller

le récolter, cela implique des coûts importants », a fait valoir le président de la section locale 8644.

Les participants ont tiré un bilan positif de l'expérience. Il reste à voir si les choses bougeront avant les pourparlers sur la renégociation de l'ALÉNA prévus à partir du mois d'août. C'est du moins ce que souhaitent les parties prenantes des deux côtés de la frontière.

« Si les voies de passage communes ne sont pas encore claires, tous s'entendent pour souhaiter



La délégation de Métallos des trois districts canadien, tout juste avant de rencontrer un sénateur américain. On y retrouve le coordonnateur de la région de Québec, Réal Valiquette (avec le chapeau), ainsi que le président de la section locale 8664, Pierre Leblond, tout juste à droite.

la conclusion d'une entente négociée avant que s'amorcent les pourparlers plus larges sur une redéfinition de l'ALÉNA. Comme syndicalistes, nous savons que la volonté est le pré-requis nécessaire à toute négociation », a conclu le responsable de la délégation, Bob Matters, président du Conseil du bois des Métallos.

À la fin de juin dernier, le gouvernement américain a annoncé l'imposition d'une surtaxe supplémentaire de 6,87 % (moyenne), qui vient s'ajouter au droit compensatoire de 19,88 % annoncé en avril. Des pourparlers sont à prévoir dans le courant de l'été entre les différents gouvernements.



Tournoi de golf «Guy Farrell»

Samedi 9 septembre
Club de golf Verchères

Information :
Josée-Marie Sarrazin
1 866 382-5567
ou 514 599-2008

Inscriptions d'ici au 21 août
Les fonds iront à des
organismes communautaires

CALENDRIER

Activités de formation

Septembre

Déléguée syndicale et délégué syndical

6 au 8 à Brossard

Formation des correspondantes et correspondants

7 et 8 au Lac-Brome

Dirigeantes et dirigeants

12 au 15 à Brossard

Négociation collective

19 au 21 à Sept-Îles

Comprendre le fonctionnement de l'entreprise pour protéger l'emploi

19 au 22 à Orford

Introduction à la santé et sécurité du travail

27 au 29 à Brossard

Octobre

Harcèlement psychologique : prévention et indemnisation

2 au 4 à Brossard

Comprendre pour agir en assurances collectives

10 au 12 à Brossard

Déléguée syndicale et délégué syndical

11 au 13 à Chicoutimi

Démarchage et recrutement syndical

16 et 17 à Québec

Étude conjointe des salaires

17 au 19 à Brossard

Déléguée et délégué de site – SL 08922

25 au 27 à Montréal

Finances de la SL

25 au 27 à Brossard

Autres activités

Tournoi de golf/ Omnimium Guy Farrell

9 septembre à Verchères

DÉCISIONS

Piercing accepté!

La Cour d'appel a enfin donné gain de cause au cuisinier André Bernard qui souhaitait porter un piercing permanent à l'arcade sourcilière après une saga judiciaire de cinq ans. Elle confirme le jugement de la Cour supérieure et de l'arbitre de griefs. La compagnie Aliments Olympus, propriétaire de restaurants PFK dans la région de Québec, avait émis en avril 2012 un avis disciplinaire parce que le cuisinier André Bernard portait un piercing à l'arcade sourcilière, alors que la réglementation interdit le port de bijoux. Or, le piercing en question était permanent et ne pouvait être enlevé qu'avec des pinces par un spécialiste. En 2015, l'arbitre avait statué que «*Le Règlement sur les aliments ne pose pas de restriction au droit du plaignant de porter [un] piercing fixe*», puisqu'il n'y a «*pas de risque que [le] piercing [fixe] affecte la salubrité des aliments*». Cette décision vient d'être confirmée une nouvelle fois en Cour

d'appel. C'est une victoire pour la section locale 9400 du Syndicat des Métallos. «*Le Syndicat des Métallos a défendu un de ses membres avec brio et a réussi à établir un nouvel élément de jurisprudence*», soutient le président de la section locale 9400, Guy Gendron.

Le courriel : un moyen de communication!

La direction de Glencore a fait chou blanc en contestant la validité d'un avis de négociation transmis par courriel par le syndicat représentant les travailleurs de Mine Raglan, SL9449. Le 18 avril dernier, l'employeur a fait une demande d'ordonnance en application des articles 52 et 52.1 du Code du travail, qui prévoit que les modes de transmission d'avis de rencontre sont la poste, le courrier recommandé ou le télécopieur. L'employeur prétendait que le courriel n'est pas un moyen reconnu. Le TAT a donné raison au syndicat: le courriel transmis par le représentant syndical le 31 janvier

dernier est reconnu comme mode de transmission. Le fait que l'employeur ait répondu au courriel en suggérant des dates de rencontre et même cinq jours de négociation plus tard démontre bien que l'employeur avait reçu la demande du syndicat, ce qui vient remplir le mandat d'avis de rencontre. Si la contestation de l'employeur avait été accueillie, cela aurait eu pour effet de nier le droit de grève des salariés.

Congédiement renversé chez Sivaco

Un travailleur de chez Sivaco souffrant d'une maladie psychologique a vu son congédiement renversé par un arbitre de griefs. L'arbitre a reconnu que le travailleur s'était absenté pendant 27 mois, pour des raisons médicales, alors que la convention protège le lien d'emploi pour une période allant jusqu'à 42 mois. De plus, il a été démontré que l'employeur avait manqué à

SUITE À LA PAGE 3

Grand prix SST chez Ceradyn

L'équipe de Ceradyn a remporté le grand prix SST 2017, dans la catégorie innovation, décerné par la CNESST.

Les travailleurs à l'inspection qui manipulent de lourdes plaques d'aluminium déclaraient fréquemment des douleurs au dos, au cou, aux épaules et aux mains. L'entreprise chicoutimienne, avec l'aide des syndiqués, a complètement repensé et reconfiguré l'espace de travail.

Comme aucun fournisseur ne proposait d'équipement à la hauteur de leurs aspirations, ils ont conçu un palonnier et ont ajouté deux ponts à gravité zéro dans la zone de travail. Léger, entièrement en aluminium, muni d'un système de succion et pouvant être ajusté à la grandeur des plaques, le nouveau palonnier permet de manipuler les différentes pièces d'aluminium de façon sécuritaire avec la simple pression d'un doigt.

Le président de l'unité syndicale et vice-président de la section locale composée Jonathan Boivin, mentionne que «*la plus grande récompense qu'on puisse avoir, nous nous la sommes données nous-mêmes : c'est le travail d'équipe sans barrière*». Pour en savoir plus : www.grandprixsst.com



CNESST

son devoir d'accommodement raisonnable en vertu de la Charte québécoise des droits et libertés en n'accordant pas les périodes de retour progressif telles que prescrites par le médecin traitant. Le travailleur a été réintégré avec pleine compensation.

Surdité reconnue

Un travailleur de Transformateur Pioneer à Granby a eu gain de cause dans un dossier de surdité professionnelle. À la suite d'une audition devant le TAT lors de laquelle une démonstration a été faite des niveaux de bruit pondérés à chaque poste de travail où ce travailleur est assigné, le TAT a admis qu'il s'agissait d'un travail impliquant une exposition au bruit excessif, la présomption de surdité professionnelle s'appliquant donc en sa faveur. Le TAT a ainsi accueilli la requête du travailleur voulant qu'il soit atteint d'une surdité professionnelle et qu'il avait droit aux prestations prévues par la loi.

Les grévistes de CEZinc tiennent bon ILS SE FONT ENTENDRE JUSQU'EN SUISSE

Les 371 grévistes de l'affinerie CEZinc à Salaberry-de-Valleyfield tiennent bon alors qu'ils complètent leur cinquième mois de grève. Ce printemps, leur conflit a fait parler jusqu'en Suisse, et en Europe plus largement.

En effet, la présidente de la SL6486, Manon Castonguay, ainsi que le représentant syndical Luc Julien ont assisté à l'assemblée des actionnaires de Glencore à Cham en Suisse. Grâce à la collaboration d'IndustriALL, ils ont pu entrer dans l'assemblée et poser des questions au conseil d'administration.

« Nous voulions que les actionnaires comprennent les enjeux du conflit. On se questionne toujours sur les motifs qui poussent Glencore à faire perdurer ce conflit. Nous réitérons une fois de plus que nous sommes prêts à discuter de moyens de récupérer les sommes en jeu autrement qu'en puisant dans nos conditions de travail. Le Fonds de revenu Noranda et Glencore font la sourde oreille. Les actionnaires doivent être informés, après tout, ils ont leur mot à dire pour que l'affinerie reprenne réellement ses opérations », a fait valoir Manon Castonguay.

Évidemment, aucune négociation ne s'est tenue sur place, mais les échanges ont été cordiaux.

Sur les lignes de piquetage, le moral est toujours excellent. L'arrivée de l'été aidant, les barbecues sont



La présidente de la SL6486, Manon Castonguay, et le représentant syndical, Luc Julien, ont fait un court séjour en Suisse ce printemps pour assister à l'assemblée générale des actionnaires de Glencore. On les voit ici en compagnie de Christian Gusset du plus grand syndicat suisse du secteur privé, Unia, et de Glen Mpufane du syndicat mondial IndustriALL.

nombreux, la bonne humeur règne et les visites des membres des sections locales venus apporter leur soutien sont nombreuses et joyeuses.

Sur une note moins positive, des rapports d'inspection ont révélé à deux reprises la présence de briseurs de grève à l'intérieur de l'usine. Or, à deux

reprises, le tribunal a refusé d'accorder une injonction provisoire, sous prétexte que le travail de ces personnes n'était que ponctuel. « C'est à se demander si la loi est encore adéquate. S'il suffit aux employeurs de plaider le caractère temporaire pour s'en tirer, la loi devient comme une passoire », note le représentant syndical Luc Julien.

Bienvenue aux nouveaux membres

- Société en commandite Complexe du Fort
- Logistec arrimage inc.
- Trimax sécurité (Ville de Laval, Comptoir multi-services)
- Allied Universal Security Services of Canada / Zara
- Allied Universal Security Services of Canada / TFI International inc. (Transforce)
- Agence de sécurité Mirado inc. / Palais de justice d'Amos, Senneterre, Ville-Marie, Val-d'Or, de la Sarre, Rouyn-Noranda

Pour faire parvenir vos dons

Les Métallurgistes unis,
Fonds de grève SL6486
C.P. 26
Salaberry-de-Valleyfield
(Québec) J6S 4V5

N'hésitez pas aussi à aller les voir devant l'usine, ça fait toujours chaud au cœur d'un gréviste.



60^E DE MURDOCHVILLE Aux sources du Code du travail

À l'occasion du 60^e anniversaire de la grève de Murdochville, une commémoration réunissant 200 personnes était organisée par la Société nationale des Québécois au centre communautaire de Murdochville. Cette lutte pour le droit d'association est l'un des actes fondateurs du Code du travail tel qu'on le connaît aujourd'hui.

L'historien Jean-Marie Thibault a fait un passionnant récit de cette période qu'il surnomme «le refus global ouvrier». Selon lui, sous Duplessis, les militants syndicaux de l'époque avaient un devoir de désobéissance civile.

L'ancien directeur national des Métallos, Lawrence McBrearty, a raconté dans le détail comment il avait vécu ce conflit, allant même jusqu'à dévoiler certains faits inédits sur l'affaire Wilbur Coffin qui a secoué la région à l'époque. Le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau, a rappelé l'importance de la grève de Murdochville pour l'identité des Métallos. Il a fait valoir combien la lutte des travailleurs de Murdochville a inspiré des lois de reconnaissance syndicale au Canada et aux États-Unis. Il a cependant rappelé l'importance d'être vigilants devant les attaques antisyndicales. Le coordonnateur des Métallos pour la Côte-Nord, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, Nicolas Lapierre représentait aussi fièrement les Métallos à l'événement.

Une médaille a été remise à trois travailleurs ou leurs familles pour leur engagement exceptionnel: Théo Gagné (le président de la section locale en 1957), Hervé Bernatchez (un travailleur décédé lors d'une explosion durant le conflit) et Aurélien Hautcoeur, un ancien vice-président de la section locale impliqué dans le conflit.



Le conseiller régional de la FTQ Alain Harrison, et le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau, ont remis une médaille à la femme de Hervé Bernatchez (un travailleur décédé lors d'une explosion durant le conflit).

SYNDICALISATION

Une deuxième usine de Sural se syndique

Les 22 travailleurs de l'usine de transformation d'aluminium Sural à Victoriaville ont décidé de se syndiquer Métallos, joignant ainsi leurs confrères de



l'usine sœur de Bécancour. Ces nouveaux membres de

Le président de l'unité, Kevin Nantel, le vice-président Anthony Didier et le secrétaire-archiviste, Rudy Isabel.

la SL 7885 ont obtenu leur accréditation en avril dernier. Les travailleurs de l'usine des Produits laminés Sural à Bécancour sont déjà syndiqués avec les Métallos. «Ça va donner une base intéressante pour négocier. Il y a plusieurs éléments dont on pourra s'inspirer lors de l'établissement d'une première convention collective. Mais on s'assurera aussi que la négociation reflète les attentes des membres et les spécificités de l'usine de Victoriaville», a fait valoir le représentant syndical Claude Langlois.

La haute gastronomie se syndique

À Montréal, une trentaine de travailleurs et travailleuses du restaurant de haute gastronomie Laurie Raphaël ont choisi de faire partie de la grande famille du Syndicat des Métallos. Cette nouvelle unité de la section locale 9400, qui représente déjà plus de 4000 travailleurs du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, a été accréditée ce printemps. «La pression est forte dans ce secteur», raconte Guillaume Laplante, un des employés du Laurie Raphaël. «Le taux de roulement du personnel est élevé. Il faut travailler vite et le résultat doit être toujours impeccable, c'est normal. On a choisi de se syndiquer pour mieux encadrer les relations de travail et se faire respecter.»

La section locale 8922 accueille 500 signaleurs routiers

Quelque 500 signaleurs à travers le Québec ont joint ce printemps la section locale 8922 du Syndicat des Métallos, qui



représentent déjà 14 000 agents de sécurité Cette nouvelle unité comprend des signaleurs routiers qui travaillent principalement sur des chantiers de construction un peu partout au Québec. On leur souhaite la bienvenue!

RENCONTRES RÉGIONALES 2017

La mobilisation à l'honneur

C'est sous le signe de la mobilisation que se sont tenues les dernières rencontres régionales. Dans chacune des cinq régions de notre organisation syndicale, celles-ci ont réunis des présidents et des officiers de la plupart des sections locales.

Dans chacune des régions, les participants et participantes ont réfléchi en atelier sur leurs expériences respectives en matière de mobilisation, sur les conditions d'une mobilisation réussie, sur les façons de moderniser l'action syndicale et d'impliquer de nouvelles personnes. On fera état de ce grand brassage d'idées lors de la prochaine assemblée annuelle, comme cela avait été le cas l'an dernier au sujet du recrutement.

Le responsable de la santé et de la sécurité, René Bellemare a fait une présentation cruciale sur le droit de refus. Il a également été question du nouveau site Internet et de l'exercice de maintien de l'équité salariale qui doit être fait dans les milieux de travail, en vertu de la Loi sur l'équité salariale.

Le directeur québécois, Alain Croteau, a encouragé les différentes sections locales à se serrer les coudes pour appuyer leurs confrères et consoeurs en conflit. «*En 2012, on avait lancé une campagne mondiale contre Rio Tinto. On a brassé. Ça avait lancé tout un message à l'employeur. On fait pareil aujourd'hui avec Glencore. Ils ne se sont pas encore frottés à nous. On va vous tenir informé. J'encourage toutes les sections locales à les aider financièrement. Le nerf de la guerre, c'est l'argent*», a fait valoir Alain Croteau.

Ce dernier a également abordé les impacts de l'arrivée au pouvoir de Donald Trump et de ses mesures protectionnistes sur l'économie québécoise.

Il a également été question des minières qui boudent présentement des sous-comités de la CNESST sur la sécurité dans les mines. «*Ce n'est pas vrai qu'on va faire la sourde oreille lorsque des employeurs mettent nos travailleurs en danger*», a prévenu le directeur.



DANIEL MALLETTTE

Lors de la régionale de la Côte-Nord, Gaspésie, Bas-Saint-Laurent, Îles-de-la-Madeleine, le directeur Alain Croteau et le coordonnateur régional Nicolas Lapierre ont remis une plaque soulignant les 50 ans de la section locale 6506 chez Bradken à Mont-Joli.



DANIEL MALLETTTE

On souligne l'histoire syndicale!

La section locale 3953, qui représente aujourd'hui les travailleurs et travailleuses de Thomas & Betts Iberville, célèbre cette année ses 70 ans d'histoire, ce qui en fait l'une des plus anciennes encore en activité. Fait inusité, c'était auparavant une section locale composée, et ce, avant même que le concept ne soit développé dans les années 1980. La SL3953 a en effet regroupé au fil de l'histoire les travailleurs de l'usine de câbles électriques Pirelli/Prysmian (devenue la SL8428 en 1975, dont l'usine a fermé en 2010) et ceux de l'usine Thomas & Betts de Saint-jean (devenue la SL9065 en 1981) avant que ceux-ci n'obtiennent leurs chartes de sections locales autonomes. Le titre de doyenne revient toutefois à la section locale 2423, chez Novatube à Montréal, qui célèbre cette année 75 ans d'existence. On a aussi souligné les 50 ans des trois sections locales du groupe Heico, chez Sivaco (SL6818), Infasco (SL6839) et Galvano (SLcomposée 9414). On voit ici la remise des plaques soulignant ces nombreuses années de vie syndicale trépidante.

Conférence sur l'impact des mines en Amérique centrale

Une conférence s'est tenue à Montréal ce printemps sur les impacts de l'industrie extractive canadienne au Salvador, au Guatemala et au



DANIEL MALLETTTE

Nicaragua, organisée par le Comité pour les droits humains en Amérique latine, le CDHAL, avec la collaboration le Fonds humanitaire des Métallos.

On y a mis en lumière les violations des droits humains par les entreprises canadiennes extractives en Amérique latine et les sur l'environnement, la qualité de l'eau, l'agriculture, les populations habitant sur ces terres, plus particulièrement les peuples autochtones.

On retrouvait parmi les panelistes le président de l'Association du développement du Salvador, Bernardo Belloso, une avocate en droits humains du Salvador, Yanira Cortez Estevez (Salvador, l'économiste nicaraguayen et coordonnateur du programme sur la gestion des ressources naturelles au Centre Humboldt (une ONG environnementale), Javier Mejía et un leader du Parlement de la Nation autochtone Xinca au Guatemala, Aleisar Arana Morales (Guatemala).

Consultation sur le développement économique

La FTQ et le Syndicat des Métallos ont participé en juin dernier aux travaux du Comité consultatif sur le développement économique et l'innovation, mis sur pied par le gouvernement du Québec.

C'est le président de la section locale 9490 représentant les travailleurs de l'aluminium de l'aluminerie d'Alma, Alexandre Fréchette, qui a assisté à la rencontre avec certains membres du comité, en compagnie de représentants de la FTQ et d'autres syndicats affiliés. Ce dernier a souligné l'importance d'accroître la transformation des ressources naturelles au



Québec, notamment dans le secteur de l'aluminium.

De façon générale, le Syndicat a mis de l'avant ses positions sur la transformation des ressources naturelles, sur la relance du

secteur manufacturier, sur l'environnement.

« Il faut rompre le défaitisme qui porte à penser que le Québec ne peut fabriquer lui-même ses biens, sous prétexte que les conditions de travail y sont

raisonnables. En misant sur la qualité de la main-d'œuvre, sur des produits à valeur ajoutée, sur des équipements de pointe et sur la recherche et développement, le Québec peut renforcer son secteur manufacturier et bien performer sur l'échiquier commercial », peut-on lire dans le document présenté au comité.

« Le Québec a en main tous les outils pour tirer profit de la situation actuelle, pour prendre un virage résolument vert, pour investir dans des secteurs d'avenir, pour devenir un chef de file dans les transports électriques, pour créer de bons emplois. [...] Plutôt que de gérer la décroissance et l'exode des régions, développons une vision économique forte et donnons nous les moyens de la mettre en œuvre. »

Clause orphelin abolie chez Syncreon

En renégociant leur dernier contrat de travail, les 140 métallos de l'usine d'assemblage Syncreon à Laval ont mis fin à une clause orphelin dans les assurances. Dorénavant, le même régime d'assurance s'appliquera donc à tous les travailleurs, peu importe leur date d'embauche.

« Ça n'avait pas de sens que les travailleurs aient des régimes d'assurance différents selon le moment de leur embauche. Les Métallos revendiquent une loi interdisant les régimes d'assurance et de retraite à deux vitesses. Avec cette convention, cela montre qu'on applique aussi cette logique au quotidien dans les négociations », explique le représentant syndical Luc Julien.

Le contrat de 3 ans prévoit aussi des hausses salariales de 0,50¢ /l'heure, pour chacune des années du contrat. Les membres de la section locale 1138 fabriquent des pièces pour le fabricant de camions Paccar.



Une formation sur le recrutement

Une vingtaine de militants, provenant principalement des régions de Montréal et Brossard, ont participé à la première formation sur le recrutement qui s'est tenue du 14 au 16 mai dernier en Estrie. Au-delà des principes juridiques liés à la syndicalisation, il a surtout été question de développer des réflexes de recrutement, de former des prospecteurs qui seront à l'aise à faire des démarches pour syndiquer de nouveaux groupes. Deux autres formations se tiendront à l'automne, destinées aux militants aspirants recruteurs des régions Nord-Nord-Ouest, Montréal, Québec et Montréal. Cette formation, développée à la suite du brassage d'idées effectué l'an dernier lors des rencontres régionales, vise à mettre en place un bassin de démarcheurs pour accentuer le recrutement de nouveaux membres.

UNE LOI...
Pour des retraites
sans orphelin

NÉGO CHEZ ARCELORMITTAL

La solidarité a eu raison de la clause orphelin

«*Les batailles des uns étaient les batailles de tous*», c'est ainsi que le président de la SL8664 au chemin de fer d'ArcelorMittal, Raynald Porlier, a résumé l'esprit qui animait les différentes sections locales lors de cette négociation où étaient regroupées 5 sections locales à Fermont et Port-Cartier, représentant plus de 2000 syndiqués.

«*C'est un excellent contrat. Grâce à leur mobilisation, les membres ont réussi à préserver pour les jeunes travailleurs le régime de retraite obtenu par les générations précédentes, et même à l'améliorer pour tous les travailleurs et les personnes déjà retraitées*», fait valoir le

coordonnateur des Métallos pour la Côte-Nord, Nicolas Lapierre.

Le contrat de 4 ans prévoit des hausses annuelles allant entre 2,2% et 3%. La rente de base est augmentée graduellement de 4\$ par mois / par année de service. Les régimes d'assurance sont bonifiés et plusieurs clauses normatives ont été améliorées.

La solidarité a porté fruits. Non seulement le régime de retraite est maintenu pour tous, la compagnie ayant reculé sur sa volonté d'instaurer une clause orphelin, mais en plus, chacune des sections locales a réussi à régler ses enjeux spécifiques.



Assemblée de ratification SL8664 (chemin de fer)

Les travailleurs de la mine Fire Lake ont obtenu la parité avec ceux de la mine du Mont Wright, alors que les écarts allaient jusqu'à 8\$/l'heure. Les employés de bureau ont vu rétabli leur horaire de travail de 40 heures et la compagnie a même dû compenser pour les coupures salariales des derniers mois liées à sa décision unilatérale de passer à 36 heures. La sous-traitance sera par ailleurs mieux balisée et des emplois sont ramenés dans le giron de l'entreprise.

Avant d'arriver à une entente de principe in extremis, à peine quelques heures avant l'ultimatum d'un déclenchement de la grève, les syndiqués s'étaient donné des mandats de grève quasi-unanimes.

«*Il y a de nettes améliorations et aucune concession n'a été faite. Cela a été possible grâce à la très forte mobilisation des membres. Saluons le travail colossal fait par les membres des comités de négociation qui ont passé de longues journées loin de leur famille*», a conclu Nicolas Lapierre.

CONTRATS DE TRAVAIL

Hôtel suites Lac Brome

Chez Hôtel suites Lac-Brome, section locale 9400, la quarantaine de travailleurs a accepté à 100% une convention collective de 3 ans. Ils obtiennent des augmentations de salaire de 2%, 3% et 5%, une 6^e semaine de vacances après 18 ans de service et une prime de départ à la retraite de 2500\$ lorsqu'un travailleur atteint le facteur 70 (âge et années de service), avec un minimum de 15 ans de service. De plus, un travailleur donnant de la formation aura une prime de 1\$/l'heure.

Emballage St-Jean

Les 80 travailleurs qui fabriquent et impriment des sacs de plastique à St-Jean, membres de la SL9414 ont accepté de prolonger

jusqu'en 2023 leur convention collective qui devait prendre fin en 2018. Les salariés obtiennent des hausses salariales déterminées en fonction de l'indice des prix à la consommation, avec un plafond de 2% par année, sauf pour la dernière année où le maximum a été fixé à 2,5%. Les travailleurs ont accepté certaines concessions afin d'assurer la pérennité des emplois. En contrepartie, l'employeur s'est engagé à investir afin de consolider les opérations des deux usines de St-Jean.

Industries Granby

Les 90 salariés du fabricant de réservoirs à l'huile ont ratifié une convention collective d'une durée de 6 ans. En plus d'augmentations salariales de 16,5% (soit 2,5% les 3 premières années et 3% pour les

3 suivantes) ainsi qu'une majoration des primes de soir et de nuit, les travailleurs obtiennent un congé férié supplémentaire durant la période des fêtes, une plus grande flexibilité dans la répartition des congés mobiles et des congés lors d'un deuil. Les emplois à l'usine de Granby sont consolidés en plus d'une création d'emplois afin de répondre aux besoins à la suite de la fermeture d'une usine dans les maritimes.

Énergi solution de fenestration - Laval

Un contrat de 3 ans a été ratifié par les 95 travailleurs de la SL2008, il s'agit de la 2^e convention de ce groupe. Des augmentations salariales de 0,30\$, 0,30\$, 0,35\$ sur un salaire moyen de 16,25\$/l'heure ont été négociées. L'entente prévoit aussi une plus grande reconnaissance

syndicale et une meilleure clause en cas de mise à pied, plus respectueuse de l'ancienneté.

Restaurant St-Hubert - Jonquière

Les syndiquées du St-Hubert de Jonquière ont signé un nouveau contrat de 5 ans. En plus des augmentations reliées au salaire minimum, un mécanisme a été mis en place pour assurer une hausse de 2% par année si ce dernier n'augmentait pas suffisamment et les travailleuses de plus de 10 ans d'ancienneté recevront environ 5% de plus dans l'échelle salariale. Les primes de formation ont été augmentées de 2,50\$ de l'heure. Plusieurs précisions ont été apportées notamment au niveau de la définition de l'ancienneté générale versus

SUITE À LA PAGE 8



CONTRATS DE TRAVAIL

SUITE DE LA PAGE 7

la départementale, du rôle des chefs d'équipe et de la distribution des horaires de travail en fonction de l'ancienneté lors des départs de travailleuses. L'ancienneté sera reconnue lorsqu'une salariée changera de département, jusqu'à concurrence de 10 ans. Les congés fériés seront repris lorsqu'ils coïncident avec les vacances et la procédure des congés sociaux est améliorée. Les travailleuses voulant prendre une préretraite pourront réduire volontairement leurs heures de travail jusqu'à 40%.

CIF-Métal - Thetford Mines

Nouveau contrat de travail a été entériné par les 130 métallos de CIF métal (SL9599). Ces derniers ont obtenu 2,5%

d'augmentation annuellement ainsi qu'une pleine rétroactivité puisque le contrat était échu depuis mai 2016.

La part versée par l'employeur dans le Fonds de solidarité FTQ est bonifiée et un congé mobile a été ajouté. CIF métal est une fonderie d'aluminium et de zinc-aluminium par moule ainsi qu'un atelier d'usinage dédié à la fabrication de pièces finies en alliage d'aluminium. Les salariés y gagnent en moyenne 18\$/l'heure.

Mine Beaufor - Val-d'Or

Les 87 nouveaux métallos de la mine Beaufor (SL4796), qui ont obtenu leur accréditation collective l'automne dernier, ont ratifié un nouveau contrat qui permet un certain rattrapage par rapport aux autres mines syndiquées. La

remunération globale augmentera d'environ 10% sur la durée du contrat de 3 ans, incluant des hausses salariales de 2,5%, 2,2% et 2% pour chacune des années. Plusieurs primes sont également bonifiées. D'ici 2018, le travail le dimanche sera rémunéré à temps et demi. De plus, lorsque des travailleurs sont à l'horaire pour une journée fériée, ils verront leur journée de congé payée en fonction du nombre d'heures travaillées, en plus de voir leurs heures rémunérées à temps et demi.

Clarke Transport - Rivière-du-Loup

Le personnel de bord, du quai et du restaurant de la traverse Rivière-du-Loup/Saint-Siméon a accepté l'offre globale et finale de l'employeur, Clarke Transport. La cinquantaine

de travailleurs obtient des augmentations salariales totales de 9,25% ainsi qu'une amélioration du régime de retraite pour les nouveaux salariés. On note un important rattrapage salarial pour les employés aux amarres et au trafic de Saint-Siméon et Rivière-du-Loup. Le syndicat espère que la compagnie accroîtra le nombre de jours d'ouverture du restaurant, ce qui est bénéfique pour l'achalandage de la traverse.



DANIEL MALLETTE

Dons aux sinistrés des inondations

Le Fonds humanitaire des Métallos (FHM) a fait un don de 37 000\$ à la Croix-Rouge pour venir en aide aux sinistrés des inondations du printemps qui ont durement frappé plusieurs régions du Québec. C'est un des dons les plus importants effectués par le FHM lors de catastrophe naturelle. Le FHM est financé à même la contribution de 1 ou 2 cents de l'heure travaillée versée par des travailleurs Métallos. La remise officielle du don s'est faite lors de la rencontre régionale à Shawinigan, alors que plusieurs citoyens de la Mauricie ont été touchés. On voit ici la représentante de la Croix-Rouge, Carmen Croisetière, en compagnie du directeur québécois des Métallos, Alain Croteau, et des participants à la rencontre régionale de Québec.

BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES MÉTALLOS (FTQ)

Traits d'union

NUMÉRO
241

Bulletin d'information à l'intention des militants et militantes du Syndicat des Métallos (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est,
Bureau 5100, Montréal, QC
H2M 2V8

Téléphone : 514 382-9596
Télécopieur : 514 382-2290

www.metallos.org

Directeur québécois des Métallos : Alain Croteau

Responsable : Clairandrée Cauchy (ccauchy@metallos.ca)

Correspondants : Isabelle Bournival, Dominic Prévost (Brossard); Alain Frenette (Montréal); Stéphane Paquet, (Côte-Nord, Bas-St-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine); Nancy Thibeault; Mélanie Tremblay (Québec, Saguenay-Lac-St-Jean)

Collaboration : Daniel Mallette

Personnel de soutien : Nathalie Leblanc, Roseline Mongeon, Sylvie Tremblay

Tirage : 10 000

Premier numéro mars 1983
Imprimé par les syndiqués et les syndiquées chez
Imprimerie Transcontinental
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.